



---

## Réunion de la commission Services publics et services aux publics du 3 juin 2015

### SYNTHÈSE

---

*La commission « Services publics et services aux publics » s'est tenue le 3 juin 2015 sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard. Outre l'examen des demandes d'avis d'opportunité d'enquêtes et des demandes d'accès au titre de l'article 7bis de la loi de 1951, elle a été consacrée aux systèmes d'informations sur les personnels de l'éducation nationale et ses utilisations pour les études statistiques.*

M. Geoffard, président de la Commission, introduit la séance. L'essentiel des moyens consacrés par l'État pour accomplir sa mission de service public de l'éducation repose sur ses personnels. L'étude de leurs carrières, de leurs conditions de travail et de leurs rémunérations est donc primordial pour analyser comment sont produits les services publics.

Mme Briant, chef de bureau à la Depp, présente [les systèmes d'informations \(SI\) utilisés pour améliorer la connaissance sur les personnels de l'éducation nationale](#). Les SI de gestion du ministère permettent d'étudier la trajectoire et l'activité de ses personnels ainsi que le profil des candidats et des lauréats de concours. En janvier 2014, le ministère de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur emploie 1,2 million de personnes, dont environ 80 % sont des enseignants. Plus de 80 % des professeurs sont des femmes, les recrutements récents accentuent encore cette féminisation.

En début de carrière, les enseignants sont davantage affectés en éducation prioritaire, à des postes de remplaçants ou sur plusieurs établissements. De fait, la mobilité des jeunes enseignants est donc très élevée. Les académies de Rennes et du Sud-ouest de la France sont les plus attractives pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré. La proportion d'enseignants ayant pris un congé maladie est plus élevée pour les personnes affectées en éducation prioritaire.

La Depp mobilise aussi des systèmes d'information extérieurs au ministère pour étudier les rémunérations et les conditions de travail. Les professeurs du 1<sup>er</sup> degré sont en moyenne moins bien payés que leurs homologues du 2<sup>nd</sup> degré. En moyenne, la France rémunère moins bien ses professeurs que les pays d'Europe du Nord. L'enquête sur les conditions de travail montre que les enseignants travaillent en moyenne plus de 40 heures par semaine, et même davantage en début de carrière en raison de la préparation de leurs cours. Enfin, l'enquête de la Dares « Conditions de travail 2013 » est mobilisée pour mesurer les risques psycho-sociaux des enseignants, relativement à d'autres professions : les enseignants sont fortement exposés à ce phénomène, surtout ceux du 1<sup>er</sup> degré.

Toutefois, les systèmes d'information issus des systèmes de gestion présentent des limites. Par exemple, ils couvrent mal les carrières des enseignants du supérieur. Les personnels non-titulaires du 2<sup>nd</sup> degré sont aussi imparfaitement observés. L'absence d'identifiant national étudiant dans le SI sur les concours de personnels enseignants empêche d'estimer les viviers potentiels de candidats. Enfin, le SI sur les actions de formation continue ne permet pas d'identifier les personnes bénéficiaires d'une formation. Il est donc impossible de calculer un taux d'accès à la formation parmi les personnels.

En conclusion, Mme Briant indique qu'un nouveau système d'information sur les ressources humaines (Sirhen) est en cours de développement. Il devrait remplacer les SI de ressources humaines (RH) actuels. Mais le projet a pris beaucoup de retard par rapport au calendrier initial. La Depp travaille enfin à la mise en place d'un panel exhaustif d'agents à partir de la compilation des fichiers historiques. Le bureau accueille plusieurs chercheurs, sous l'impulsion desquels de nouvelles données RH du ministère sont progressivement mises à disposition.

[M. Grenet, École d'économie de Paris, introduit ensuite la discussion](#). Auparavant, les travaux en économie de l'éducation se sont longtemps focalisés sur une approche « globale » de l'efficacité de la dépense éducative. L'accès aux bases de données de gestion sur les personnels va permettre d'évaluer plus finement la contribution des personnels à la réussite des élèves. La France dispose à ce titre de bases de données

nombreuses et diverses. M. Grenet note que des progrès ont été accomplis pour faciliter l'accès des données aux chercheurs. Toutefois, certaines données sur le remplacement ou sur les personnels de l'enseignement supérieur restent encore difficiles d'accès.

L'exploitation de ces données pourrait par exemple offrir une meilleure compréhension de « l'effet enseignant », qui expliquerait entre 10 et 20 % des disparités de résultats entre élèves. Mis à part l'ancienneté d'exercice, on identifie très mal les caractéristiques de l'enseignant qui a un impact positif sur la scolarité de ses élèves. Les effets de la réforme de masterisation sur la « qualité » des enseignants, les déterminants de la mobilité des enseignants et le rôle des personnels non-enseignants comme facteur de réussite sont aussi des axes de recherche envisageables.

En conclusion, M. Grenet propose, pour faciliter les réalisations d'études par les chercheurs, une procédure d'accréditations centralisées au niveau de la Depp, un point d'accès aux données uniques *via* le CASD, un travail sur la documentation des sources et un meilleur archivage des données (parfois écrasées d'une année sur l'autre).

En réponse à la question des participants sur le processus de qualité mise en place, la Depp précise que ce travail est difficile car la Depp ne peut pas intervenir directement sur les logiciels de gestion. Par contre, elle sensibilise les acteurs pour améliorer la saisie des informations et effectue des retraitements sur les fichiers reçus. Sur la mise en place de Sirhen, la Depp reconnaît que le développement du projet a pris du retard et pèse sur les autres projets en cours. M. Geoffard souhaite de son côté une meilleure mesure de la formation continue des enseignants.

En conclusion, la commission rend son avis. Il note tout d'abord que les systèmes d'informations apportent de nombreuses informations sur les personnels de l'éducation nationale. Toutefois, elle regrette que les statisticiens n'aient pas accès à des données de qualité sur la formation continue ; et souhaite suivre les avancées de la mise en place de Sirhen dans les 12 à 18 mois.

[L'enquête santé en milieu scolaire en classe de 3<sup>ème</sup>](#) et [l'enquête sur les délais d'attente](#) ont reçu un avis d'opportunité favorable. [L'enquête Cadre de Vie et Sécurité](#) n'a reçu un avis d'opportunité favorable que pour l'année prochaine ; la CGT a demandé que cette enquête soit présentée lors de la prochaine commission du Cnis « Services publics et services aux publics » le 24 novembre 2015 afin d'organiser un débat avec les utilisateurs, ce qui a été retenu.

Les [demandes d'accès aux données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951](#) ont été acceptées par le président de la commission.